

SÉANCE DU 15 MARS 2018

18-03-018

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35**

**Date de convocation : 9 mars 2018**

L'an deux mille dix-huit le quinze mars à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Nouredine BOUACHERA, Conseiller Municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Gabi Höper, Conseillère municipale déléguée, Omar N'Fati, Conseiller Municipal délégué, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

**Absents - excusés :**

Alain HERAUD, David SOULAT

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Thierry MARTY (pouvoir à Laurence ROUEDE), Annie CONTE (pouvoir à Agnès Sejournet), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT)

Madame Sandy CHAUVEAU été nommée secrétaire de séance

**ENVIRONNEMENT**

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR UNE VILLE PROPRE ET ÉCONOME EN RESSOURCES – ÉVOLUTION DE LA COLLECTE, DU TRAITEMENT DES DÉCHETS ET DE LA PROPRIÉTÉ ENTRE LA VILLE DE LIBOURNE ET LE SMICVAL

Vue la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 prévoyant des mesures de responsabilisation des producteurs de déchets,

Vue la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015 incluant un volet sur la lutte contre le gaspillage et la promotion de l'économie circulaire,

Considérant la volonté de la Ville de Libourne de s'inscrire dans une dynamique d'amélioration, d'exemplarité et d'innovation en matière de gestion de déchets et de propreté urbaine,

**Pour rappel :**

-Depuis 1977 et pendant 27 ans:

La Ville était gestionnaire de la propreté et de la collecte des ordures ménagères.

Leur traitement par enfouissement était réalisé par le SMICTOM du libournais (Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères).

-A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004, plusieurs améliorations sont apportées :

- Adhésion de la Ville au SMICVAL du libournais Haute-Gironde pour la collecte et le traitement afin de mettre en place le tri (Ordures Ménagères Résiduelles et le Propre et Sec), puis la collecte et traitement des biodéchets et des déchets verts.
- Assises de la propreté: concertation de la population pour effectuer un diagnostic sur l'existant et prendre en compte les problématiques, permettant ainsi, de répondre aux exigences du début des années 2000 en réorganisant les services et en investissant dans le matériel
- Rénovation des déchetteries de l'Épinette et de la Ballastière
- Création de la police de propreté: verbalisation et facturation des incivilités

-En 2014:

Une nouvelle loi est votée en 1<sup>er</sup> lecture à l'Assemblée Nationale sur la transition énergétique pour la croissance verte, intégrant la prévention et la gestion des déchets. Cette gestion est intégrée dans un volet plus global du développement de l'économie circulaire.

Les quatre cibles à atteindre sont:

- Recycler 55 % des déchets non dangereux avant 2020 puis 65 % en 2025
- Réduire de 50 % les déchets mis en décharge d'ici 2025
- Trier à la source les biodéchets avant 2025
- Élargir la gestion des déchets à l'économie circulaire

Cependant, les coûts sont en augmentation:

- Coût de la collecte et du prix du carburant en hausse.
- Augmentation du TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) actuellement de 16 € par tonne (50 à 70 € par tonne dans les années à venir)
- Reprise des matériaux de recyclage pour le traitement en augmentation

**-En 2017, un partenariat structurant est élaboré avec le SMICVAL :**

Après plusieurs rencontres techniques, la Ville de Libourne et le SMICVAL, ont travaillé à un accord de partenariat, permettant ensemble, de répondre aux exigences réglementaires en faveur de la prévention des déchets et de l'économie circulaire.

En effet, le SMICVAL est un acteur engagé et reconnu nationalement sur le champ de l'économie circulaire (ouverture d'une déchetterie nouvelle génération à Vayres en 2017 Smicval Market ; création de Nouvel R Agence de développement économique spécialisée dans la création d'activités et d'emplois des filières recyclage/ré-emploi ; réussite du festival ZZ à Libourne au parc de l'Épinette en octobre 2017).

La convention de partenariat proposée ci-jointe prévoit :

**-Deux objectifs :**

- accompagner les usagers dans la pratique du tri des déchets, de la valorisation et du recyclage vers une réduction de production de déchets de 10 % et un accroissement de 20 % de recyclage
- améliorer de façon induite la propreté de la Ville

**-Un plan d'actions précis 2018-2024 :**

En annexe de cette délibération, la proposition de la convention d'actions. Elle fixe des cibles de réalisations chiffrées, les devoirs d'une durée de 6 ans (soit jusqu'en 2024).

Toutes ces actions seront complémentaires et graduelles (nouveaux services, engagement en faveur de la propreté, actions de sensibilisation et de communication, outils innovants permettant plus d'interactivité avec l'utilisateur...).

**-Des moyens dédiés :**

Cette convention sera pilotée, conduite, suivie en mode projets impliquant des moyens humains (chefs de projets dans les deux entités). Cette équipe pilote aura en charge notamment, le dispositif d'évaluation quantitative et qualitative tout au long de la mise en œuvre.

Plus largement, le programme d'actions permettra d'associer et d'impliquer les équipes de direction et les équipes opérationnelles des deux organisations.

**-Une implication citoyenne :**

La clé de réussite de ce programme sera le changement de culture et de pratiques en matière de déchets de la population libournaise (au même titre voire plus que toutes les réponses techniques et opérationnelles apportées). C'est pourquoi, toutes les actions de sensibilisation, d'accompagnement et de communication vers le public seront essentielles.

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 12 mars 2018,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (33 élus présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à accepter en ces termes, la convention de partenariat entre la Ville et le SMICVAL.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Maire  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne

Envoyé en préfecture le 27/03/2018

Reçu en préfecture le 27/03/2018

Affiché le



ID : 033-213302433-20180315-DELIB18\_03\_018-DE